

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

N°2025- 19 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 22 mai 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE CLIC

Le jeudi vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes HAMEON, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE, LECHEVALLIER, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. EVANO, RECULEAU, SANZ.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme DENIAUD à M. SANZ

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, GIRET, BEN BELLAL

MM. ANDRIEUX, JOYEUX

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le CCAS de Couëron a intégré le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) en partenariat avec la ville de Sautron, avec pour objectif de maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées, et ceci de manière parfaitement complémentaire avec l'activité déjà conduite par le CCAS depuis plusieurs années.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, dont il convient d'approuver le compte administratif.

L'approbation du compte administratif 2024 intervient après l'approbation du compte de gestion 2024 du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le comptable et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Recettes	150 140,00 €	111 817,00 €
Dépenses	150 140,00 €	12 008,93 €
Solde d'exécution		99 808,07 €

Investissement	Prévu	Réalisé
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution		0,00 €

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe CLIC présenté par le comptable et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 présenté par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le comptable municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'Administration ;

Il est proposé

- d'approuver le compte administratif du budget annexe CLIC pour l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 22 mai 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du
et transmise en préfecture le

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par
télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication,

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025**

CCAS de COUËRON - Budget annexe CLIC - Compte administratif 2024

Conseil d'Administration du 22 mai 2025

Rapport de présentation du Compte administratif 2024

Budget annexe CLIC Couëron-Sautron

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

Préambule :

Le 1^{er} janvier 2016, le CCAS de Couëron a intégré le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) en partenariat avec la ville de Sautron, avec pour objectif de maintenir un service de qualité auprès des personnes âgées, et ceci de manière parfaitement complémentaire avec l'activité déjà conduite par le CCAS depuis plusieurs années.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, dont les principaux éléments figurent ci-dessous au titre de l'exercice 2024.

A noter que la section de fonctionnement fait apparaître les réalisations suivantes :

- 111 817,00 € de recettes, soit un taux de réalisation du BP 2024 de 74,5%
- 12 008,93 € de dépenses, soit un taux de réalisation du BP 2024 de 8,0%.

Ainsi, il en résulte un excédent de fonctionnement à hauteur de 99 808,07 € au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Il n'y a pas eu d'investissement au titre du budget annexe CLIC en 2024.

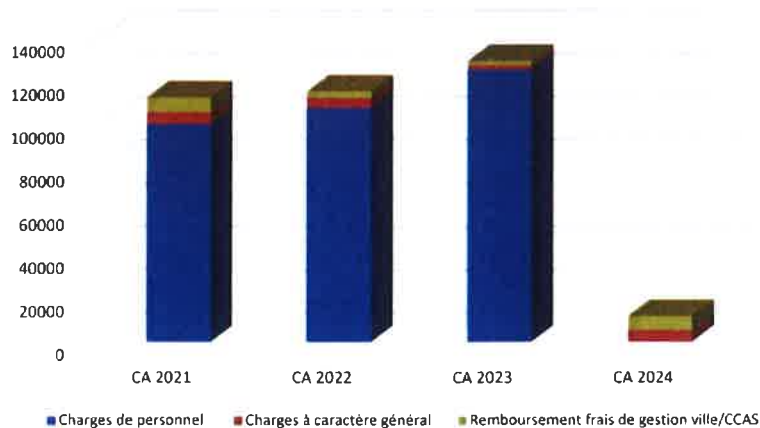
1) Les dépenses de fonctionnement du CLIC

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **12 008,93 €**, un niveau particulièrement faible par rapport aux années antérieures. Cette forte sous-exécution budgétaire est liée au rejet des écritures de valorisation des charges de personnel du CLIC par le comptable public, faute de crédits au chapitre 012 (inscription réalisée au chapitre 011). Ces écritures seront régularisées sur l'exercice 2025.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- 5 625,93 € de charges à caractère général (maintenance logiciel, abonnement, impression)
- 6 383,00 € de remboursement des frais de gestion (locaux, fournitures) pris en charge par le budget principal de la Ville, ou par le budget principal du CCAS conformément aux valorisations de charges prévues dans la convention conclue entre le CCAS de Couëron et le CCAS de Sautron

Evolution des dépenses de fonctionnement 2021-2024 :



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

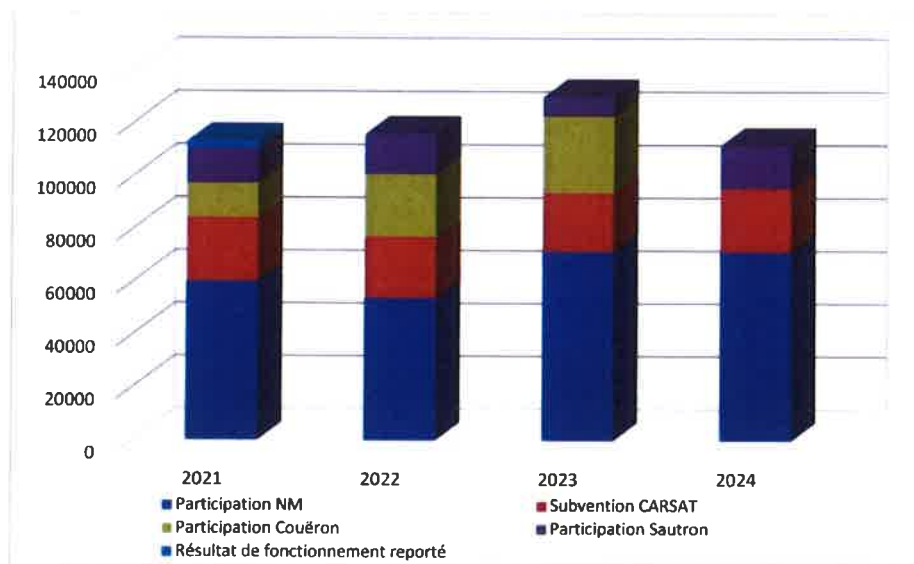
1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **111 817,00 €**. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Participation Nantes Métropole : 71 727,00 €
- Subventions CARSAT Fixe : 12 000,00 €
- Subvention CARSAT – Evaluations : 11 719,00 €
- Participation du CCAS de Sautron : 16 371,00 €

Le CCAS de Couéron n'a pas versé de participation au titre de l'exercice 2024 en raison de l'excédent de fonctionnement dégagé lié à la sous-réalisation des dépenses de fonctionnement. Un rattrapage de la participation du CCAS de Couéron sera réalisé sur l'exercice 2025.

Evolution des recettes de fonctionnement 2021-2024 :



IV – ANNEXES
IV- ARRETE ET SIGNATURES

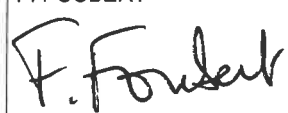
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrage exprimés : 12

VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par la Vice-présidente,
A COUERON, le 22 mai 2025

Date de convocation : 12 mai 2025

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
A COUERON, le 22 mai 2025
Les membres du Conseil d'Administration

C. GRELAUD	G. HAMEON 	L. JOYEUX	H. RAUHUT AUVINET 
C. RADIGOIS 	O. DENIAUD	Y. ANDRIEUX	L. BEN BELLAL
F. FOUBERT 	M.O GUERIN 	M.F GIRET	J.C EVANO 
R. RECULEAU 	C. LE BERRE 	D. SANZ 	J. LECHEVALLIER 
A. CORMERAIS 			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la réception en préfecture, le...../...../.....
et de la publication le...../...../.....